Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20240123-D2024-1-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/01/2024

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2024_1_7

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 35

Votants : 39

Objet : Ressources humaines Service intérim CDG79 Hausse participation frais gestion Avenant 3

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHALONS Michel, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame BECHY Sandrine, Madame SAUZE Magalie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Olivier, Vice-Président en charge des ressources humaines rappelle au Conseil Communautaire, que par délibération en date du 19 janvier 2017, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil communautaire que le Conseil d'administration du Centre de gestion des Deux-Sèvres du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Vu le code général de la Fonction publique
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 janvier 2017 décidant l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et autorisant le Président à signer la convention correspondante
Vu la délibération du Centre de gestion des Deux-Sèvres en date du 11 décembre 2023 décidant de porter le taux de facturation au 1er janvier 2024 à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition

Considérant l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser le Président à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 23/01/2024
Publié le 29/01/2024
Transmis en sous-préfecture le 29/01/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU